FRC 3. 23179 Marley 93178

ADRESSE

DES FÉDÉRÉS DE LA VILLE DE BEAUNE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Case FRC 12535

Du 18 Juillet 1792, l'an 4e. de la liberté.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

Les citoyens fédérés de la ville de Beaune, département de la Côte-d'Or, pour répondre à l'invitation qui leur a été faite par les bons citoyens de Paris, tant par les papiers publics que par des lettres particulières, se sont empressés de se rendre dans cette capitale ; et le principal motif de leur voyage, nous ne vous le dissimulons pas, est de partager les dangers qui les environnent, et d'opposer toutes leurs forces pour anéantir nos ennemis qui sont les vôtres, et vous défendre contre leurs criminelles entreprises, avec l'intrépidité et le courage que l'amour de la gloire et de la liberté peut inspirer à des cœurs généreux qui, pour votre défense, sont déterminés à tous les sacrifices, *sans exception.*

Législateurs, depuis que nous avons quitté nos foyers, vous avez décrété que la patrie est en danger. Hé bien ! nous sommes debout dans l'en-

ceinte de la capitale, tenant d'une main la loi, et la foudre de l'autre pour exterminer et anéantir quiconque oseroit attenter à notre liberté et à votre sûreté. Dans cette attitude imposante, nous ne recevrons que de vous seuls le signal de la paix ou de la mort.

Nous vous dirons d'abord, Législateurs, que si votre décret du 20 juin, au sujet du camp sous les murs de Paris, eût eu lieu, malgré la saison des récoltes, en moins de quinze jours, au lieu de vingt mille soldats, cent mille au moins auroient accouru en cette capitale; mais, comme ce qui émane du pouvoir exécutif, est infiniment suspect à tous les bons citoyens de l'Empire, ceux de notre cité qui ont ajouté à leur courage ordinaire celui de surmonter leur répugnance à ce sujet, n'ont encore pris aucune détermination fixe sur le camp de Soissons. Notre invariable et irrévocable résolution étant, en ce moment-ci, d'employer tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour votre défense, et le maintien du profond respect qui est dû à la majestueuse représentation d'un peuple libre, nous ne quitterons notre poste actuel, que lorsque nous serons assurés que notre présence ne sera plus d'aucune utilité dans cette capitale.

Sans vous présenter, Législateurs, aucune mesure pour nous préserver du danger du fatal *véto*, pour nous garantir des progrès du fanatisme, qui est un des plus cruels de nos fléaux, tant de la part des prêtres, que des femmes cloîtrées ou non cloîtrées, vivant sous le costume ci-devant religieux; sans vouloir vous retracer l'effrayant tableau des machinations criminelles et perfides qui paralysent nos armées, en corrompent les

chefs, découragent nos soldats, ou les réduisent au désespoir ; sans vous indiquer le foyer de tant de vexations, de tant de trahisons, etc..... nous nous bornerons à vous demander avec instance de prompts et surs remèdes contre tous ces calamités, qui dérivent d'une source d'où ne devroient jaillir que justice et protection.

La Nation entière, Législateurs, vous-mêmes venez d'être outragés par un audacieux et perfide général de nos armées ; la patrie vous en demande vengeance ; déchirez, Législateurs, le voile dont le plus puissant ennemi de la France, et le complice du traître Lafayette, vient de couvrir ses crimes : ordonnez que ces manœuvres perfides seront approfondies dans toute l'austérité de la justice, et frappez le plus promptement possible de toute la sévérité des lois.

Jetez, Législateurs, un regard d'indignation sur les criminels de lèse-nation dont regorgent les prisons d'Orléans, qui, par leur vie sensuelle et leur conduite licencieuse, bravent l'honnêteté publique, insultent à la Nation ; donnez des ordres afin qu'ils soient incessamment jugés ; prévenez l'effet de leurs criminelles espérances ; ils disent hautement, ces traîtres à leur patrie, que les ennemis de la France s'en approchent à grand pas, pour leur tendre la main afin de les délivrer.

Donnez sans délai, au prince royal, un instituteur, un gouverneur, doué d'un patriotisme pur, ardent et éclairé, capable de former son cœur à la pratique des vertus ; qu'il sache le persuader qu'il ne peut être heureux que du bonheur des Français, et le convaincre que malgré le pressant besoin que se fait cette nation généreuse d'aimer

son chef, elle ne lui accordera son amour qu'autant qu'il sera vertueux.

Rappelez, Législateurs, des ministres chéris, précieux à la nation, qui ne nous ont été ravis que parce qu'ils aimoient leur patrie, et qu'ils étoient vertueux, incorruptibles.

Réduisez la liste civile, source féconde de tous nos maux, au besoin personnel du Roi, et chargez la nation de l'entretien de la splendeur du trône; avisez à des moyens sûrs et efficaces de sauver la patrie que vous venez de déclarer en danger, ou dites-nous avec une franchise qui réponde à notre confiance, que vous ne le pouvez pas, afin que nous nous sauvions nous-mêmes.

Enfin, Législateurs, dissipez les dangers qui nous menacent de toutes parts.

Nous finissons par vous assurer que quoi qu'il nous en puisse coûter, nous ne rentrerons jamais sous la servitude, à laquelle nous préférons la mort; que s'il falloit mourir sous les ruines du temple de la liberté, ce ne seroit qu'à côté de vous, ou que si nous avions le malheur de vous survivre, nous nous rappellerions ce qu'a dit un auteur célèbre, qui a illustré son siècle par les productions de son génie, et nous nous dirions avec efficacité :

Quand on a tout perdu et qu'on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre et la mort un devoir.

MARLOY,

Chef du détachement des fédérés de la ville de Beaune, pour ses camarades et lui.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.